

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Société de la Laiterie de Vésenaz, en liquidation, Collonge-Bellerive
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 02.09.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **10.10.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Monsieur Patrick Tritten, 23, rue de la Fontenette, 1227 Carouge
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée, conformément à l'article 745 CO alinéa 3CO.

Fiduciaire Patrick TRITTEN
1227 Carouge

(01162408)